

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Mai 1883.

LA LOI SUR LE RECRUTEMENT.

On a distribué l'autre jour à la Chambre le rapport de M. Ballue sur le recrutement de l'armée.

La commission, dont le député du Rhône est l'organe, a adopté comme base du recrutement la réduction du service à trois ans.

La nouvelle loi ne se propose pas quelques modifications de détail, elle renverse de fond en comble la loi de 1872. Après onze ans, quelle nécessité impose une telle réforme qui va jeter la perturbation non-seulement dans l'armée, mais dans la société et les familles? Est-ce l'opinion des militaires qui demande des changements? Hélas! lors qu'on les a consultés, tous les chefs de régiment, tous les généraux ont répondu que le service de cinq ans était une extrême limite au-dessous de laquelle on ne pouvait descendre sans perdre l'armée; déjà on ne peut plus pourvoir à une foule d'emplois spéciaux qui sont indispensables à la vie régimentaire. La loi va donc à l'encontre de l'avis de ceux qui ont à l'appliquer et qui sont les premiers intéressés à ce qu'elle fonctionne bien.

Est-ce la population qui réclame la révision de la loi? Non, la loi de 1872 est entrée dans les mœurs, et, quelque lourdes que paraissent les charges militaires, le patriotisme les accepte. En présence de cette situation, il semble qu'on devrait hésiter à tenter une expérience plus que douteuse.

La loi sur le recrutement est une de ces lois fondamentales auxquelles on ne doit porter atteinte qu'en tremblant. Que d'intérêts elle met en jeu! la puissance de l'armée, le sort des familles, l'avenir intellectuel, la force productive, la richesse de la société. La patrie n'est pas seulement représentée par le nombre des hommes qu'elle peut mettre sous les armes, mais encore par sa valeur intellectuelle, artistique, industrielle,

commerciale, agricole. Porter atteinte à une de ces sources vives de sa puissance, c'est l'amoinrir. Or, faire de la France un camp ou plutôt une caserne, c'est aller à l'encontre de son tempérament et de son génie, c'est altérer ses qualités sans accroître la force militaire. Comme on l'a dit souvent, le Français est plus guerrier que militaire; son apprentissage au métier des armes se fait vite à l'approche du danger; il lui suffit alors de guides et de chefs expérimentés. Toute notre histoire dépose en faveur des armées composées de vieux soldats encadrant de jeunes levées. En supprimant les cadres, c'est notre passé, notre génie et la tradition que nous renions.

Et quels sont les hommes qui osent cette réforme, quels sont ceux qui portent la main sur l'œuvre de Jourdan, de Gouvion Saint-Cyr, de Soult, de Niel? Qu'on nous dise leurs titres militaires, les armées qu'ils ont organisées, conduites à la victoire ou ralliées dans la défaite. Pas un seul nom connu de l'armée. Le président de la commission, son rapporteur ont été militaires et ont atteint le grade de capitaine; c'est à cette position subalterne qu'ils doivent leur autorité législative.

A défaut d'hommes de guerre, qu'on nous montre, dans cette commission, les hommes d'Etat versés dans les affaires publiques et sachant par expérience de quels éléments complexes se forme la puissance d'une nation.

D'un côté sont les généraux qui disent: N'affaiblissez pas la loi du recrutement; d'une application difficile, elle devient impossible si vous restreignez le service militaire; écoutez notre patriotisme éclairé par notre expérience. De l'autre, sont quelques anciens officiers, n'ayant pu s'élever au-dessus des rangs subalternes, ayant quitté l'armée depuis douze ans, ignorant le fonctionnement de la loi de recrutement de 1872. Qui l'emportera de l'opinion des généraux ou de celle de ces officiers? ce sera l'opinion de ces derniers. Leur titre de député leur a tout à coup donné savoir, expérience, autorité. En vain objectera-t-on que ce n'est

pas précisément un titre à régir l'armée que d'avoir abandonné la carrière militaire; qu'il y a à craindre que les mécomptes, l'ambition déçue soient de mauvais conseillers, et qu'enfin, à tout prendre, ceux qui, plus passionnés pour le métier des armes ou plus persévérants, se sont élevés au sommet de la hiérarchie, méritent plus de créance dès qu'il est question d'organisation d'armée.

MALICES GOUVERNEMENTALES.

Le gouvernement a trouvé un moyen de savoir quels sont les officiers et sous-officiers qui ne sont pas opportunistes.

C'est d'une simplicité extrême. C'est le coup de la souscription.

Par une circulaire en date du 11 mai, dont nous trouvons le texte dans un journal républicain, le ministre de la guerre fait savoir à MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée, les généraux commandant les divisions, brigades et subdivisions de région, les intendants et sous-intendants militaires, les directeurs de l'artillerie et du génie, les directeurs du service de santé, les chefs de légion de gendarmerie, les chefs de corps et de détachement de toutes armes, les chefs de service des établissements militaires:

Qu'une souscription publique est ouverte pour l'érection d'un monument à l'ex-chef de l'opportunisme;

Que « l'armée tiendra à honneur de participer à cette manifestation »;

Que, « pour faciliter la souscription aux militaires, les trésoriers des corps sont autorisés à recevoir les offrandes »...

C'est-à-dire que la souscription pour l'idole de l'opportunisme est obligatoire;

C'est-à-dire que tous les officiers et sous-officiers — sans parler des autres soldats — qui ne souscriront pas seront mal notés;

C'est-à-dire que l'état de souscription sera un tableau tout préparé pour l'avancement.

Pouvait-on imaginer une manœuvre plus audacieuse?

Déjà tous les fonctionnaires de l'administration ont été l'objet de pareilles sollicitations menaçantes.

Après l'administration, l'armée. La politique opportuniste prétend s'imposer partout où le gouvernement peut étendre la main.

Nous n'avions pas eu, depuis longtemps, à constater un acte gouvernemental aussi scandaleux.

Chronique générale.

Le gouvernement républicain a vainement essayé de cacher le véritable but de l'arrêt de M. Waddington à Berlin.

Ce mystère est aujourd'hui éclairci et nous pouvons en donner l'explication.

M. Challemel-Lacour voulait savoir s'il était bien vrai que le projet de triple alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie contient cette clause:

« En cas d'une guerre franco-allemande, l'Italie, comme rémunération de son concours, aura, après la conclusion de la paix, le comté de Nice et la Corse. »

Tous les efforts de M. Waddington furent inutiles. On sait qu'il a été très-cavalièrement éconduit par M. de Bismark.

La Réforme dit que, en même temps qu'à Saumur, des proclamations légitimistes ont été affichées également à Paris, l'avant-dernière nuit.

Depuis sa rentrée à Paris, le prince Napoléon est surveillé par toute une compagnie d'agents de police.

M. Schnerb a, en outre, organisé, ces jours-ci, une surveillance particulière de tous les anciens hauts fonctionnaires de l'Empire qui habitent la capitale.

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

XVI

La succession de l'oncle Léon Piélard fut une diversion forcée au morne chagrin de M. Montrel. Il s'imposa la tâche de visiter une à une toutes les propriétés dont il devenait possesseur, non pas qu'il attachât un grand prix à cette fortune soudaine: elle avait perdu son charme le plus enivrant, puisqu'il ne la pouvait plus déposer aux pieds de Léonide; mais il espérait, par ces voyages, ces fatigues, l'intérêt de la nouveauté, endormir ses souvenirs, amoindrir ses regrets.

Ils étaient profonds et cruels. Du sentiment que lui avait inspiré la jeune veuve, dataient les meilleures joies de sa vie. Ce sentiment avait résisté à la certitude de la voir frivole et coquette, au doute de la croire ambitieuse et vénele; mais il s'était brisé en découvrant que Léonide n'était pas bonne.

Une femme qui n'a pas cette adorable qualité, la bonté, est un contresens inexplicable, et si rare,

que l'indiscutable évidence avait seule pu détruire sa chère illusion.

Et maintenant, il la pleurait.

Cette année entière fut consacrée à la prise de possession minutieuse de son héritage, dont il s'exagérait volontairement l'obligation.

Maisons, fermes et bois, eurent au bout de ce temps perdu tout privilège dérivatif. Il partit pour l'Italie, ne se sentant ni le désir de traîner à Paris une vie sans but, ni le courage d'affronter une rencontre possible avec l'idole brisée dont plus rien ne restait debout.

La troisième année le trouva à Saint-Petersbourg, aidant de ses encouragements et de sa bourse toujours ouverte, de jeunes artistes français dont ces latitudes glaciales tentaient le talent. Les artistes réussirent, reprirent leur vol et l'oublièrent. Il ne leur en voulut pas.

Le quatrième hiver le vit à Constantinople, étudiant les mœurs orientales, les mœurs bizarres et la civilisation sommaire d'un peuple éaig-matique.

Il songeait à se remettre au travail. Le travail perdait son charme depuis que le chagrin l'avait touché. Autrefois, plus ferme, moins atteint, le travail l'eût consolé.

Néanmoins, la vie nomade le lassa plus vite encore que son activité sans résultat. La France lui manquait. En 1860, il y rentra, évita Paris et

se dirigea vers la Bourgogne.

Personne ne l'y appelait; nul ne l'y désirait sans doute. Il voulut revoir la pauvre innocente enfant, cause involontaire de sa suprême désillusion... et se donner la satisfaction de constater le bien qu'il lui avait fait, à elle, en brisant sa croyance et son bonheur à lui.

Il atteignit Beauplan vers la tombée du jour dans une disposition d'esprit mélancolique devenue habituelle. On le fit entrer dans un grand salon riante, dont toutes les fenêtres, largement ouvertes, laissaient pénétrer les suavités du printemps.

Harmonieusement y venaient mourir les sons éloignés d'un piano. Une voix inhabile, mais fraîche et jeune, s'y mêlait par intervalle.

Eugène prenait à l'écouter un plaisir vague, tout en feuilletant les albums, les journaux et les magazines dont la table du centre était surchargée.

Cette voix tendre et voilée le reporta soudainement à l'époque heureuse de sa vie.

— Hélas! soupira-t-il, avec une involontaire amertume, que suis-je venu chercher ici?

M. de Beauplan, qu'un domestique venait de prévenir, entra, le front épanoui, la main tendue. Rien ne pouvait être plus aimable, plus cordial, ni meilleur au cœur d'Eugène que cet affectueux accueil.

On le connaissait si peu... on l'avait vu à peine, on paraissait l'aimer!

M^{me} de Beauplan, qui survint, témoigna non moins de satisfaction, non moins de simplicité que son mari, quand le jeune homme lui fut présenté.

Il aurait pu se croire transporté chez ses parents, lui, privé des joies de la famille... L'impression en fut si vive qu'il le dit avec abandon.

— C'est que nous avons appris à vous estimer, à vous apprécier, dit la bonne dame.

— Nous savons le dévouement que vous déployez pour vos amis, ajouta le vieux gentilhomme.

— Je vous regarde volontiers comme de la famille... reprit M^{me} de Beauplan.

— ... Depuis le bonheur que vous y avez fait entrer, acheva son mari.

M. Montrel les contemplait tour à tour, une question brûlante aux lèvres, des interrogations plein les yeux.

— Ce bonheur... c'est Marie! exclama l'excellent homme.

Eugène murmura je ne sais quelle phrase dénuée de sens, tant l'attente lui devenait pénible.

— Vous allez la voir!... la voilà! s'écria la vieille dame avec un empressement joyeux du meilleur augure.

Depuis quelques minutes le piano se taisait; la douce voix n'arrivait plus au salon.

La porte s'ouvrit lentement, laissant apparaître

La laïcisation épuise jusqu'à leur dernier écu les ressources de certaines villes dans lesquelles domine l'esprit radical. C'est ainsi que Mirecourt, dans les Vosges, qui n'a que des revenus fort restreints, vient de s'imposer 250,000 fr. pour la construction de nouvelles écoles de filles; mais il y a à cela une appréciable compensation: le grand maître de l'Université, M. Jules Ferry, a fait adresser une lettre de félicitations à la municipalité de cette ville.

Louise Michel est renvoyée, par l'arrêt de la chambre des mises en accusation, devant la cour d'assises de la Seine. Elle est inculpée « d'instigation au pillage par bande à force ouverte ». En même temps qu'elle, sont poursuivis sous la même inculpation: Jean-Joseph Pouget et Eugène Mareuil, détenus; Léon-Justin Thierry, Jacques-Adolphe Moreau, Marie-Paul-Ange Martinet, la femme Bouillet, libres; enfin Henri Enfroy et Claude Corgel, absents.

LES FÊTES DU COURONNEMENT A MOSCOU.

L'Agence Havas donne les dépêches suivantes:

Moscou, 23 mai.

A midi, a eu lieu, dans la salle des armures, au Palais du Kremlin, la bénédiction du drapeau de l'Empire, en présence de l'Empereur et de l'Impératrice, des princes et princesses de la famille impériale et de la maison militaire.

L'Empereur et l'Impératrice sont venus ce matin au Kremlin, depuis le palais Alexandria, dans une voiture découverte et sans escorte.

Le duc de Montpensier et le duc d'Aoste sont arrivés aujourd'hui.

Aujourd'hui, on sent une satisfaction générale de l'heureuse journée d'hier.

M. Waddington et M. de Giers ont échangé une visite hier soir et ce matin.

M^{me} Waddington a été reçue par l'Impératrice, ce matin; l'accueil a été des plus flatteurs.

Moscou, 23 mai.

Après la bénédiction du drapeau, l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus au palais Alexandria, où ils se livreront pendant trois jours à des pratiques de dévotion.

Demain, à neuf heures, aura lieu la proclamation du couronnement. Cette proclamation sera faite sur divers points de la ville par des hérauts d'armes. Des exemplaires imprimés sur un papier magnifique seront en même temps distribués à la foule.

Moscou, 24 mai.

La première proclamation solennelle qui fixe le couronnement à dimanche a été faite ce matin.

A neuf heures, le cortège, sous les ordres du général en chef aide de camp général, s'est réuni au Kremlin sur la place, entre

l'arsenal et la caserne. Il était ainsi composé:

Deux aides-de-camp généraux — lieutenants-généraux, deux grands maîtres des cérémonies du couronnement, deux hérauts d'armes, quatre maîtres des cérémonies, deux secrétaires du Sénat, — tous à cheval; quatre escadrons de cavalerie, dont deux du régiment des chevaliers-gardes de S. M. l'Impératrice et deux du régiment de la garde à cheval avec leurs timbaliers et leurs trompettes au complet, d'où sont détachés quatre trompettes avec les instruments ornés de housses en drap d'or, brodés aux armes de l'Empire.

Douze chevaux tenus en main, richement caparçonnés, suivaient le cortège.

Du Kremlin, le cortège s'est rendu sur la place du Sénat, où l'un des secrétaires du Sénat, sans descendre de cheval, a lu à haute voix la proclamation.

La proclamation a été lue ensuite dans divers quartiers de la ville.

Deux maîtres des cérémonies en carrosses de gala sont allés annoncer aux ambassadeurs, aux ambassadeurs en mission extraordinaire, aux envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires, et aux chefs des missions extraordinaires le jour fixé pour la solennité du couronnement.

Le gérant de la direction des cérémonies de la cour impériale s'est acquitté de cette mission auprès des chargés d'affaires.

Demain et après-demain, la lecture de la proclamation aura lieu dans les autres quartiers avec le même cérémonial.

L'Empereur et l'Impératrice, faisant leurs dévotions, ne sortiront plus jusqu'à dimanche.

Les fêtes semblent suspendues, et la population reprend ses travaux.

Les questions d'étiquette causent beaucoup d'embarras et de difficultés; les ambassadeurs échangent encore les premières visites.

M. Waddington donnera un dîner samedi et un autre lundi prochain.

L'installation de M. Waddington est excellente et peut-être la meilleure de toutes celles des ambassadeurs.

Ses chevaux et ses voitures sont très-remarquables.

Voici les détails complémentaires que nous trouvons dans les journaux anglais sur l'entrée solennelle du Czar au Kremlin:

« La route allant des portes de la ville au Kremlin avait été couverte, la veille du passage du cortège, d'une épaisse couche de sable, qui dissimulait toutes les inégalités de terrain. Dès 6 heures du matin, les trottoirs, les fenêtres, les toits étaient couverts d'une foule énorme.

« Le long de la route que devait suivre le cortège, des soldats formaient une haie continue, épule contre épule, et la baïonnette au canon. La police déployait une activité énergique. La moitié de Moscou semblait garder l'autre.

« A deux heures 1/4, enfin, 9 coups de canon donnent le signal de sonner les cloches et un ouragan de bruit se met à déchi-

rer l'atmosphère, coupé à temps égaux par la basse profonde de la cloche de l'Assomption.

« A deux heures et demie, la tête du cortège apparaît, précédée par les cosaques du Don qui, de loin, avec leurs tuniques écarlates, ressemblent à un régiment anglais.

« Les acclamations et les hurrahs se succèdent de si près, qu'ils ne forment qu'une longue clameur continue, comme le bruit de la mer.

« L'Empereur portait l'uniforme vert sombre d'un général d'infanterie.

« Sa figure était pâle et ne pouvait dissimuler une certaine anxiété.

« Le duc d'Edimbourg en uniforme écarlate était à cheval près de lui. »

On mande de Moscou au *Tagblatt*, de Vienne:

« Immédiatement après son arrivée à Moscou, le Czar, qui était accompagné par l'ambassadeur allemand général de Werder, a adressé à l'empereur Guillaume la dépêche suivante:

« Je suis arrivé heureusement et en bonne santé à Moscou. »

» ALEXANDRE. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 mai.

Les tendances à la hausse qui se manifestent depuis plusieurs jours semblent vouloir durer.

Les rentes sont fermes: le 3 0/0 ancien à 80.10, l'amortissable à 81.60 et le 5 0/0 à 109.75.

La Banque de France reste stationnaire à 5,440.

Le Crédit Foncier, toujours très-démandé, est en avance à 1,355, et les Obligations Foncières Nouvelles à 349 les non-libérées et 355 les libérées.

La Foncière de France et d'Algérie a un marché très-animé dans les environs de 505.

Les établissements de crédit sont fermes: la Banque de Paris à 1,070, le Lyonnais à 542, la Générale à 542.

Le Suez continue son mouvement ascensionnel et s'avance à 2,540.

Les chemins faibles: le Lyon à 1,478, le Nord à 1,950, l'Orléans à 1,250.

Le Gaz s'avance à 1,370.

Les valeurs internationales sont fermes: l'Italien s'inscrit à 92.80, l'Egypte à 366; les Lombards font 331, les Autrichiens 712.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'appel aux royalistes de Saumur n'a pas été affiché seulement sur les points que nous avons indiqués hier, mais encore au théâtre, rue Beaurepaire, rue Verte et rue du Collège.

Sur la plupart des placards, le paragraphe: *Marianne vient de prélever la dime*, se termine par le cri: *Au voleur!*

Toute la journée, cet événement a défrayé les conversations; et la police parcourait tous les quartiers pour voir s'il n'y aurait pas d'autres proclamations.

En plusieurs endroits, les placards ont été détachés aussi complets que possible,

vantée de rien. Comme jadis, enfant, elle marchait au danger sans calculer, maintenant elle allait à l'étude sans défaillance.

Il fallait modérer cette dévorante soif d'instruction, et régler les impatiences de cette nature exubérante. La tâche était rendue douce par la soumission de la jeune fille.

Sa sauvagerie, qui n'avait été peut-être que l'exagération d'une fierté blessée, devenait une dignité charmante dans ce milieu paisible et riant.

Sa jeunesse décolorée fleurtait, comme une plante vivace dans un terrain propice, à l'ombre de cette tranquille et généreuse vieillesse.

Quelques années à peine avaient passé sur la séquestration de Brix, et la raison, la santé, s'épanouissaient radieusement chez l'enfant inguérissable, condamnée par Léonide et torturée par M^{me} Heurtebot.

Miséricorde divine!... Que l'enfant guérie bénissait ardemment votre main! Quel cantique montait de son âme au souvenir de tant de bienfaits, quand elle respirait, libre, heureuse, aimée, en toute paix, en toute espérance, dans la chère maison de son repos!

Le séjour d'Eugène Montrel ne fut qu'une suite d'entretiens charmants, intimes, où le grand cœur, simple et généreux de ses hôtes, le caractère attrayant de Marie se dévoilaient à toute heure.

Jours calmes et consolants qui le rafraîchirent

afin de permettre sans doute une enquête et des confrontations d'écritures.

Nous sommes convaincus qu'on ne découvrirait rien.

La *Lanterne* publie une circulaire officielle du général Thibaudin dans laquelle la souscription pour le monument de Gambetta est chaudement recommandée à l'armée et « toutes facilités » données aux militaires qui « voudront » y prendre part!

La *Lanterne* ajoute, à la suite de cette production:

« Jamais, sous l'Empire, on n'a osé organiser dans l'armée une souscription obligatoire. »

La République en a osé et en osera bien d'autres, si on la laisse faire!

Un de nos confrères dit, à propos de la circulaire Thibaudin:

« Voilà donc l'armée officiellement conviée à honorer la mémoire d'un personnage politique, et appelée par son chef à descendre sur une arène que lui interdisent le bon sens et l'intérêt national!

« Voilà les officiers mis en demeure de contribuer à un acte essentiellement politique et de se déclarer opportunistes! La chose sera régulièrement, hiérarchiquement constatée, enregistrée!

« De pareils procédés instruiront à la fois l'armée et le pays sur les sentiments de nos maîtres et sur le respect qu'ils professent pour la dignité militaire. »

Le *Courrier* a publié hier l'ébouriffante lettre ci-après, qui ne nous a pas été adressée:

« Monsieur le Rédacteur du *Courrier de Saumur*,

« Je vous serais très-obligé d'insérer les quelques lignes suivantes en réponse à un article paru hier dans l'*Echo*.

« En répondant dans les limites de mes attributions à l'article de samedi dernier, j'espérais donner une LÈGÈRE SATISFACTION au rédacteur et le faire patienter, en attendant le retour prochain de M. Monprofit. Mais malheureusement je n'ai réussi qu'à mécontenter UN INSOLENT (!) et à recevoir ses VILAINS COMPLIMENTS.

« Comme lui, C'EST (sic) les lecteurs que je prendrai comme juges. Si je manque de logique et de convenance, ce qui est TRÈS-POSSIBLE, j'engage l'auteur qui a oublié de signer son article à ne pas changer les rôles, car, COMME MOI, il est bien imparfait et de plus IMPOLI ou de mauvaise foi.

« Si ma réponse a paru la première dans le *Courrier de Saumur*, je n'en suis pas cause, attendu que le rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois* la recevait mardi matin vers 10 h. (??), tandis que le *Courrier* n'en prenait connaissance qu'après 11 heures (??).

« Agréez, etc.

» J. MAYR. »

Une récompense pourrait être offerte au lecteur assez perspicace qui aura compris et expliqué ce formidable galimatias; et nous attendrons le retour de M. Monprofit qui

une grande jeune fille brune, dans laquelle Eugène reconnut Marie bien plus avec son cœur qu'à l'aide de ses souvenirs.

Marie changée, embellie, guérie!... on le devinait au premier regard. Au second, on l'admirait déjà. La taille souple et forte, la poitrine élargie, les épaules tombantes, le teint rose disaient la santé. Les yeux brillants, le front calme, la sérénité du visage disaient l'intelligence.

— Marie! s'écria M. Montrel en réprimant mal le premier élan qui l'entraînait vers sa petite protégée, les bras étendus, comme un frère.

Elle le regarda, ouvrit tout effarés ses yeux immenses, dont le velours s'humecta de deux grosses larmes, et devint pâle... pâle, comme en ses mauvais jours d'autrefois.

— Mon Dieu!... Qu'as-tu donc?... Marie?... Ma petite Marie? exclama la vieille dame effrayée.

M^{me} de Brix se raffermit sur ses pieds chancelants, et sourit. Jamais plus adorable sourire de bonheur sur le plus angélique visage!

— Ce n'est rien! balbutia-t-elle, la surprise... et... la joie!

— O chère!... chère enfant! Est-il possible que ce soit vous? reprit M. Montrel, avec une émotion profonde.

— Ah! oui, c'est moi!... c'est moi, transfigurée!... sauvée!... répéta-t-elle avec une explosion d'allégresse et de gratitude où se répandit tout

son cœur. C'est moi!... telle que m'ont faite la délivrance que je vous dois, à vous, Monsieur, et l'amour qu'ils m'ont tous deux si généreusement donné!

Ce disant, elle tendit au jeune homme sa main fine, et s'appuya tendrement à l'épaule de M^{me} de Beauplan, pendant que son regard expressif allait caresser les cheveux blancs de son tuteur.

C'était un délicieux tableau d'une grâce idéale et d'une pénétrante sensation. C'était aussi le vivant *Te Deum* de la reconnaissance.

— Que Dieu soit béni dans son œuvre! prononça gravement Eugène.

L'histoire de Marie n'était ni longue ni difficile à conter. Elle remplit cette première soirée de causerie. M^{me} de Beauplan se plaisait à dire combien sa petite malade avait été docile à conduire, douce à instruire, prompte à se faire aimer. Tout frappait son intelligence, tout impressionnait son ardente nature, tout charmait son cœur.

Les bizarreries, la mobilité fébrile, qu'on avait remarquées en elle, n'étant plus excitées par la terreur ou réprimées par la contrainte, s'étaient changées en laborieuse activité.

La lecture la passionnait; le travail manuel lui était un plaisir. Son éducation progressait à miracle. Ayant tout à apprendre, elle ne s'était épu-

et l'apaisèrent! Il ne s'éloigna qu'à regret de cette hospitalière demeure, pour rentrer dans ce qu'il appelait sa Thébaïde parisienne; mais il emportait comme un trésor une invitation pressante d'y revenir souvent et longuement.

A cette invitation, cordialement sincère, M^{me} de Brix avait ajouté l'éloquence affectueuse de son regard qui priait, mieux que la parole, son cher protecteur.

Comment s'étonner qu'il revint?... Malgré la distance, trouvant à chaque voyage un plaisir plus vrai dans la société des deux époux, un charme plus pénétrant dans la présence de l'aimable jeune fille?

Elle n'avait conservé qu'une trace visible de la longue maladie nerveuse du passé. C'était un turtill tremblement quand le nom de Léonide revenait dans les hasards de la conversation. Quant à celui de M^{me} Heurtebot, il n'était plus jamais prononcé.

Revoir M^{me} de Brix eût été une épreuve dangereuse pour sa délicate organisation. M. de Beauplan la lui épargna, en faisant seul les démarches nécessaires au règlement des intérêts de sa pupille. Il les prenait à cœur, l'excellent homme, avec une ardeur d'autant plus vive que le remords se mêlait à tous ses souvenirs.

Que n'avait-il surveillé par lui-même — ce qui était, après tout, son droit de tuteur — l'éducation,

donnera, nous l'espérons, les explications convenables auxquelles le public a bien droit.

Des écourues générales ou partielles auront lieu sur le Thouet, du 5 au 15 août prochain, pour l'exécution des travaux de navigation ou d'intérêt privé, qui auront été régulièrement autorisés.

ALLONNES. — Mardi 22 mai, le nommé Grangier, scieur de long, demeurant à Bourgueil, était à travailler chez son beau-père, M. Raphaëli, aubergiste aux Landes, commune d'Allonnes.

Vers cinq heures du soir, il se mit à l'œuvre pour monter, à l'aide d'une chèvre, une pièce de bois sur le cheval; mais un faux mouvement fit basculer la chèvre qui vint malheureusement atteindre Grangier à la tête. Le coup fut si violent qu'il perdit aussitôt connaissance.

Les jours du pauvre scieur de long sont en danger; une congestion est imminente. Grangier a 38 ans, est marié et père de deux enfants en bas âge.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Deux questions capitales sont à l'ordre du jour de la Chambre, la question des Sociétés de secours mutuels et celle de la Caisse des retraites pour la Vieillesse.

Nul sujet ne saurait être plus digne de l'attention de nos législateurs, et deux projets leur sont soumis à la fois, l'un de M. GOBLET et LÉON SAY, anciens ministres, l'autre de M. WALDECK-ROUSSEAU, ministre actuel de l'intérieur.

Tous les deux sont basés sur ce fait que les cotisations annuelles des membres des Sociétés de secours mutuels ne suffisent point à créer des retraites sérieuses, et que le gouvernement doit leur venir en aide par des subventions.

Le chiffre actuel des Subventions est de 42 millions par an. MM. Goblet et Léon Say proposent de le porter à 20 millions au budget de 1884.

Or, voici ce que confesse hautement, dans l'Exposé des motifs de son projet de loi, l'honorable M. Waldeck-Rousseau, se demandant quels résultats ont produit jusqu'à présent les subventions votées par l'Etat : « des résultats dont on doit s'applaudir assurément; mais il s'en faut de beaucoup qu'elles aient répondu aux espérances qu'elles avaient fait concevoir. La Caisse des retraites, malgré des sacrifices fort lourds pour le Budget, est restée presque stationnaire, en tant du moins qu'on l'envisage au point de vue des services qu'elle rend à l'épargne laborieuse. »

Et le ministre démontre, par des chiffres officiels, que c'est la Spéculation qui seule profite des sacrifices de l'Etat, et non point les travailleurs, pour qui cependant l'Etat crée ces ressources.

Que faudrait-il donc conclure logiquement de ces documents officiels, sinon que, puisque le gouvernement est impuissant,

la santé, le bonheur de la jeune fille?... Il fallait que celle-ci le rassurât par les meilleures caresses, lui assurant que cette dure épreuve lui faisait savourer au centuple les joies du présent, pour que le vieux gentilhomme osât se pardonner à lui-même sa confiance fourvoyée.

La majorité de M^{lle} de Brix survit à cette époque. Le mauvais rêve, dissipé depuis longtemps, ne laissait même plus un nuage flotter sur son large front rayonnant de pensées riantes et de chrétiennes grâces.

Autrefois, dans la souffrance, elle avait appris d'Ursule les consolations de la prière. De son cœur naît montait chaque jour un cri d'appel et un soupir de résignation. Aujourd'hui, l'intime allégresse qui débordait en elle se traduisait par la prière encore, aussi naturelle aux âmes d'élite que le souffle à la poitrine humaine.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

— Dis donc, papa, est-ce qu'ils se débarbouillent les charbonniers ?
— Oui.
— Dis, papa, avec quoi qu'ils se débarbouillent ?
— Avec du savon.
— Mais pourquoi qu'ils sont pas blancs ?
Le papa impatienté :
— C'est parce qu'ils emploient du savon noir.

même en faisant des sacrifices de 12 à 20 millions par an, à procurer aux travailleurs le bien-être qu'ils recherchent, et auquel ils ont droit à l'époque surtout d'une vieillesse péniblement atteinte, il convient d'enseigner aux travailleurs les moyens de tendre au bien-être par leurs efforts personnels; et ces efforts seront tout à la fois dignes et possibles, si l'on veut mettre à exécution le système qu'a développé l'Echo Saumurois, dans son numéro du 18 mai courant, la Mutualité par le nombre des sociétaires, système qui n'embrasse point seulement la prévoyance et l'épargne, mais encore la moralité et la dignité du travailleur.

Quoi de plus noble, en effet, que de ne tendre la main vers personne, et de se suffire à soi-même !

« C'est mon Travail qui doit me fournir les moyens de vivre dans le présent, c'est ma Prévoyance qui doit assurer l'avenir de ma vieillesse. »

« L'Épargne, d'ailleurs, appellera l'Ordre dans mon intérieur; et ma dignité d'homme ne souffrira point de recevoir de mes pareils la cotisation que je leur donnerai moi-même. La Mutualité, c'est la Fraternité bien entendue. »

Voilà les sentiments qu'inspire le beau système de M. GIRARD; et, comme il est aussi pratique qu'il est remarquable, et qu'au taux moyen des retraites, que nous savons être de 60 à 70 fr. au plus par année, suivant le chiffre officiel de M. Waldeck-Rousseau, nous avons démontré que le système Girard ajoute de 150 fr. minimum à 400 fr. et plus, quel motif pourrait donc venir entraver une application, commencée déjà d'ailleurs, nous le répétons, dans le III^e arrondissement de Paris et à Asnières ?

Si la routine ne barrait constamment le chemin du progrès, si nos législateurs, que nous croyons plus superficiels que défavorables aux travailleurs, voulaient réfléchir tout à la fois aux chiffres du ministre de l'intérieur et à ceux de M. Girard, nul doute qu'un grand progrès ne s'accomplît bientôt, et en faveur de ceux que l'ouragan révolutionnaire n'emporte peut-être dans son tourbillon que parce que le souffle d'un avenir possible ne touche point leurs fronts, et n'a point fait encore briller devant leur esprit l'espérance d'une vieillesse paisible et heureuse.

Le système Girard a cela de particulièrement remarquable qu'il peut être appliqué dans toutes les Sociétés de secours mutuels, et qu'il pourrait l'être également dans toutes les communes de France, si ces communes voulaient s'associer, seules ou avec leurs voisines, pour s'assurer contre les misères de la vieillesse. Et au moyen de quelle cotisation annuelle? D'une cotisation si minime que toutes les bourses, sans exception, pourraient verser le montant, tout dépendant, en effet, du nombre des associés.

Rien donc n'est plus fait pour attirer l'attention générale, des moralistes aussi bien que des législateurs, sur un pareil système, aussi simple qu'il serait fécond en splendides résultats.

Ce système est complet, parfaitement étudié, et l'honorable M. Girard en démontre la praticabilité, comme on démontre le mouvement, en l'appliquant partout où l'on a recours à ses conseils, à ses explications. Le III^e arrondissement de Paris, Asnières et bientôt Clichy-Levallois en sont les premiers exemples. Puissent ces exemples être suivis bientôt partout où un homme de bien voudra créer une belle et bonne œuvre !

M. Jean-Baptiste Girard n'est point d'ailleurs un inconnu. Il est, au contraire, le familier de toutes les Sociétés d'instruction populaire, d'enseignement philotechnique et de secours mutuels; et il est estimé à l'égal de son mérite et de son grand cœur. Il n'a qu'un défaut, celui d'être trop modeste. N'ayons pas le courage de le lui reprocher, par ce temps de nullités si tapageuses.

PAUL PROUTEAU,
De la Société nationale d'Encouragement au Bien.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

On lit dans la Patrie :

« Le montant total des traitements des fonctionnaires civils s'élevait, en 1870, à 262,478,000 fr.
Il s'élève pour 1884 à 364,956,000 »

C'est donc 98,578,000 fr. que la République nous prend en plus que l'Empire pour les traitements de ses fonctionnaires. »

ANGERS.

La procession générale du Très-Saint-Sacrement aura lieu dimanche prochain 27 mai.

Elle partira de l'église cathédrale à 10 heures précises pour se rendre au Tertre Saint-Laurent.

La procession suivra comme de coutume, en allant, la place Saint-Maurice, la place Neuve, les rues Baudrière et Bourgeoise, le pont du Centre, les rues Beatrepaire, de la Trinité et de la Censerie.

Au retour, elle suivra le même chemin, jusqu'au moment où, après avoir passé le pont du Centre, elle tournera par le quai Royal, la rue Plantagenet, la partie supérieure de la rue Saint-Laud, pour rentrer à la cathédrale, en traversant de nouveau la place Neuve et la place Saint-Maurice.

M^r l'Evêque présidera la cérémonie et portera le Très-Saint-Sacrement.

Un accident terrible s'est produit dimanche dernier, dans la soirée, sur la nouvelle ligne de Poitiers à Bressuire, à 1,500 mètres environ de la station d'Ayron.

Deux jeunes filles des environs, Ernestine Géniteau et Ernestine Pivron, qui s'étaient aventurées sur la voie, ont été atteintes par le train du soir.

Ernestine Géniteau a été décapitée et la tête de cette infortunée jeune fille a été trouvée à 30 ou 40 mètres de son corps. Ernestine Pivron, renversée également près des rails, a eu plusieurs doigts écrasés.

SAINT-MALO.

Voici quelques détails sur l'affreux accident qui vient de plonger dans la désolation une honorable famille de Saint-Malo, et dont nous avons parlé hier :

Le père et la mère, commerçants en cette ville, avaient confié leur enfant aux soins d'une bonne.

Le bébé pleure pour avoir un revolver accroché au mur.

La gardienne a la faiblesse de prendre l'arme qu'elle ne croyait pas chargée et de la présenter à l'enfant. Un coup part et la balle va franchir l'artère sous-clavière gauche du pauvre petit, qui expire quelques instants après.

On ne saurait peindre le désespoir des parents et de la jeune fille, cause involontaire de ce triste accident.

On a annoncé dernièrement la mort du dernier médaillé de Sainte-Hélène. Le Journal de Caen publie à ce sujet la nouvelle suivante :

« Le 6 mai, un de nos concitoyens, médaillé de Sainte-Hélène et chevalier de la Légion-d'Honneur depuis trente ans, est entré dans sa cent troisième année. M. Bouillie, malgré son grand âge, jouit de toutes ses facultés. »

Nous pouvons ajouter ce détail : la famille Bouillie, l'une des plus honorables de Caen, se composait de deux frères. L'aîné est mort depuis longtemps, mais l'habitude de désigner le cadet sous le nom de Bouillie jeune a persisté et persiste encore. Ce centenaire est toujours resté pour ses concitoyens le « jeune » Bouillie. Il a aujourd'hui 3 ans, sans compter le siècle.

M. Risler, directeur de l'Institut agronomique, vient d'adresser à l'Académie des sciences une note sur la végétation de la vigne et notamment du chasselas dans le canton de Vaud. De l'ensemble de ses observations, il résulte : 1^o que la floraison de la vigne commence au mois de juin, après que celle-ci a déjà reçu de 950 à 1,000 degrés environ de chaleur; 2^o que lorsque le grain devient transparent et que la formation du sucre a commencé, la vigne a déjà dû être soumise à une température représentée par 2,300 à 2,450 degrés; 3^o enfin, pour que le raisin soit arrivé à maturité, la chaleur reçue doit varier entre 2,980 et 3,470 degrés. On comprend sans peine, a dit M. Dumas, que si certaines années la vigne ne recevait que 2,000 degrés au lieu de 3,000 qui lui sont nécessaires, la maturation du grain présenterait des différences fâcheuses; en tous cas, elle est imparfaite, tant que la température à laquelle la vigne

a été soumise n'a pas atteint 3,000 degrés; elle est excellente, au contraire, lorsqu'elle oscille entre 3,100 et 3,200 degrés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

BOURSE DE PARIS

DU 24 MAI 1883.

| | |
|---|--------|
| Rente 3 0/0 | 80 20 |
| Rente 3 0/0 amortissable | 81 60 |
| Rente 4 1/2 | 111 » |
| Rente 5 0/0 | 109 70 |
| Obligations du Trésor (anciennes) | 510 » |
| Obligations du Trésor (nouvelles) | 510 » |

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 49 mai 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Le Salon, par J.-J. Clouet.
Nos habits, par A. Doumert.
Les Plantes exotique, par Rosa Green.
La Chevière, par H. B.
La Fournaise, XXVI, par Charles Deslys.
La mère du Journaliste (nouvelle), par Henry Martin-Dairvault.
Le Banc (mélodrame en 3 actes), par Henry Martin-Dairvault.
Causerie scientifique.
Bibliographie, par R. Chassefont.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.
Esprit des morts et des vivants, par Atticus.
Sphinxiana, par Bramet. — Bulletin financier, par E. Briaud. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

La Lanterne d'Arlequin a désormais pris rang parmi les meilleures publications illustrées à bon marché. Elle est très-gâtée par le public auquel elle s'adresse, et son succès s'accroît chaque jour.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 112 (3^e année) : Les Incendies de la Commune du 22 au 28 mai 1871. A méditer. Les Caisse d'épargne. Les précautions de M. Grévy. Une fiche de consolation. Ruine partout. Pittié pour la Russie. Un nouvel emploi. La Liberté de mourir. Correspondance d'Arlequin. Le Radical et le Clérical (poésie).

Abonnements : 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézay, libraire.

PARVENEZ A LE LIRE !! la nouvelle romance de AUGUSTA COWBY, auteur de la jolie mélodie ENFANT, C'EST TOI ! vient de paraître.

Nous la signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

CHATINIÈRE, l'habile dessinateur, a crayonné pour cette romance une adorable tête de jeune fille, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSEUR, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, et de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE

Sur Licitation,

ENTRE MAJEURS ET MINEURS,

En trente-six lots,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Consistant en :

MAISONS D'HABITATION, TERRES, VIGNES, FRICHE et BOIS,

Situés communes des Verchers, du Vaudelnay et du Puy-Notre-Dame,

Indivis entre MM. MAITREAU, M^{me} GUITTONNEAU et la mineure MAITREAU.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, et de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, en la maison MAURIN, sise au village de Messemé, commune du Vaudelnay-Rillé, le dimanche dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-dessus nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

Aux requête, poursuite et diligence de M. Louis Pagé, employé de commerce, demeurant à Tours, rue des Terrasses-Saint-Julien, n° 2.

« Aissent au nom et comme tuteur » datif de la mineure Ernestine-Claire » Maitreau, issue du mariage de René » Maitreau et Joséphine Lecomte, » décédés, fonctions auxquelles il a » été nommé par délibération du » conseil de famille de ladite mineure, » reçu par M. le Juge de paix du can- » ton de Tours (Centre), le vingt- » trois juin mil huit cent quatre- » vingt-deux, et dûment autorisé par » ladite délibération à poursuivre la » liquidation de la communauté ayant » existé entre les époux Maitreau-Re- » nou, aïeux de ladite mineure et de » leurs successions ».

Ayant M^e LE RAY pour avoué ;

Contre :

1^o M. François Maitreau, proprié- » taire et cultivateur à la Bournaie, » commune de Saint-Hilaire-du-Bois ;

2^o M^{me} Marie Maitreau, épouse du » sieur Jean Maitreau, propriétaire et » cultivateur, et celui-ci pour la validé, » demeurant ensemble à Argenté, » commune des Verchers ;

3^o M^{me} Louise Maitreau, épouse de » M. Jean Guitonneau, employé, et ce- » lui-ci pour la validé, demeurant en- » semble à Doué-la-Fontaine, » Ayant M^e ALBERT pour avoué ;

Et 4^o M^e Henri Lecomte, notaire à » Brézé,

« Agissant en qualité de notaire » commis pour représenter, aux opé- » rations de liquidation ci-dessus re- » latées, le sieur René Maitreau, pré- » sumé absent, en vertu d'une ordon- » nance de M. le Président du Tribu- » nal civil de première instance de » Saumur, en date du deux décem- » bre mil huit cent quatre-vingt-deux, » enregistré ».

Ayant M^e LECOY pour avoué ;

En présence ou lui dûment appelé » de M. Joseph Bichet, caissier, demeu- » rant à Tours, rue Colbert, n° 77,

« Agissant au nom et comme su- » brogé-tuteur de la mineure Ernestine-Claire Maitreau, sus-nommée, » fonctions auxquelles il a été nommé » par la délibération du conseil de » famille du vingt-trois juin mil huit » cent quatre-vingt-deux, sus-énoncé, » Il sera, aux lieu, jour et heure sus- » indiqués, procédé, par le ministère de » MM^e HACAULT et PASQUIER, notai- » res commis à cet effet, à la vente sur » licitation des immeubles ci-dessus » désignés sur les lotissements et mises » à prix fixés d'office par le Tribunal » dans le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION.

1^{re} Partie.

I. — Commune des Verchers.

1^{er} Lor.
Une maison, située à Argenté, com- » posée de trois chambres basses, dont » une à cheminée, une boulangerie, » une écurie, une grange, un puits, une » cave avec pressoir sur la grange, » cour, jardin, terre et vigne derrière » la maison, d'une contenance de qua- » tre ares quarante centiares, le tout » en un seul tenant, clos en partie de » murs, et joignant au levant la route » de Doué à Saint-Macaire et au cou- » chant M^{me} veuve Borit.
Mise à prix : deux mille » francs, ci..... 2.000

2^e Lor.
Huit ares vingt-cinq cen- » tiares de vigne, situés au » Champ-Carré, joignant au » nord le premier lot ci-dessus, » au midi Morin.
Mise à prix : trois cents » francs, ci..... 300

3^e Lor.
Huit ares de terre, situés à » la Chenaie, joignant au nord » un chemin, au midi Lepage.
Mise à prix : vingt francs, » ci..... 20

4^e Lor.
Vingt-sept ares vingt-six » centiares de terre, situés aux » Pinarderies, joignant au nord » Beaumont, au midi la route.
Mise à prix : cinq cents » francs, ci..... 500

5^e Lor.
Vingt-quatre ares six cen- » tiares de terre, à la Sau- » gourde, joignant au levant et » au nord Jean Maitreau, au midi » François Maitreau.
Mise à prix : quatre cents » francs, ci..... 400

6^e Lor.
Trois ares de vigne, situés » au Pouet, joignant au nord » Breton, au midi Dallençon.
Mise à prix : vingt francs, » ci..... 20

7^e Lor.
Dix ares de terre, situés aux » Friches, joignant au levant » Raymond, au couchant Mai- » treau.
Mise à prix : quarante francs, » ci..... 40

8^e Lor.
Trois ares de vigne, situés » aux Gals, joignant au nord » Pouet, au midi Morin.
Mise à prix : trente francs, » ci..... 30

9^e Lor.
Cinq ares huit centiares de » vigne, situés aux Gals ou les » Berthelottes, joignant au le- » vant Dazay, au couchant Que- » tineau.
Mise à prix : quinze francs, » ci..... 15

10^e Lor.
Sept ares vingt-cinq cen- » tiares de terre, situés en Terre- » Proust, joignant au levant un » chemin, au couchant Beau- » mont.
Mise à prix : quarante francs, » ci..... 40

11^e Lor.
Huit ares quatre-vingts cen- » tiares de bois taillis, situés aux » Quilots, joignant au levant M^{me} » Gueniveau de la Raye, au cou- » chant la veuve Gautier.
Mise à prix : soixante francs, » ci..... 60

Total des mises à prix ci- » dessus..... 3.425

2^{me} Partie.

I. — Commune des Verchers.

1^{er} Lor.
Cinquante un ares soixante- » dix centiares de terre, aux » Nouettes, joignant au nord » Douet, au midi Linard.
Mise à prix : mille cent francs, » ci..... 1.100

2^e Lor.
Vingt-trois ares quatre-vingt- » trois centiares de terre, aux » Pinarderies, joignant au midi » M. de la Selle, au nord un che- » min.
Mise à prix : cinq cents » francs, ci..... 500

3^e Lor.
Seize ares trente centiares » de terre, aux Vrines, joignant » au nord Meslier, au midi un » chemin.
A reporter... 1.600

Report... 1.600

Mise à prix : deux cents » francs, ci..... 200

4^e Lor.
Vingt et un ares quatre cen- » tiares de terre, aux Vrines, joi- » gnant au nord Douet, au midi » Meslier.
Mise à prix : trois cents » francs, ci..... 300

5^e Lor.
Quinze ares vingt centiares » de terre, aux Pinarderies, joi- » gnant au levant Tessier.
Mise à prix : quatre cents » francs, ci..... 400

6^e Lor.
Deux ares seize centiares de » vigne, à Argenté, joignant au » couchant Albert, au levant » Gautier.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

7^e Lor.
Cinq ares vingt-cinq centia- » res de terre, à la Saugourde, » joignant au couchant Borit, au » levant Beaumont.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

8^e Lor.
Huit ares quatre-vingts cen- » tiares de terre, à la Saugourde » ou la Petite-Noue, joignant au » levant Maitreau, au midi un » chemin.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

9^e Lor.
Six ares soixante centiares » de terre, aux Bruyères, joi- » gnant au levant Blanchard, au » couchant Anger.
Mise à prix : trente francs, » ci..... 30

10^e Lor.
Treize ares vingt centiares » de vigne et bois, aux Rougels, » joignant au couchant Bourreau, » au levant Panneau, traversés » par un sentier.
Mise à prix : cinquante » francs, ci..... 50

11^e Lor.
Treize ares vingt centiares de » vigne et bois, à l'Oreille, joi- » gnant au levant Billy, au cou- » chant Beausse.
Mise à prix : quatre-vingts » francs, ci..... 80

12^e Lor.
Vingt-deux ares de terre, à » l'Oreille, joignant au levant » Saucier, au couchant Gallard.
Mise à prix : quatre cents » francs, ci..... 400

13^e Lor.
Huit ares quatre-vingts cen- » tiares de terre, à l'Oreille, joi- » gnant au midi Joulain, au nord » et au couchant Piault.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

14^e Lor.
Six ares soixante centiares » de terre, aux Eauxbues, joi- » gnant au nord Delaleu, au midi » Profit.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

15^e Lor.
Huit ares vingt-cinq centia- » res de vigne, au Champ-Morin, » joignant au nord veuve Gau- » tier.
Mise à prix : deux cents » francs, ci..... 200

16^e Lor.
Douze ares quarante-cinq » centiares de terre, à la Cham- » pagne, joignant au midi Dalan- » çon.
Mise à prix : trois cents » francs, ci..... 300

17^e Lor.
Treize ares treize centiares » de terre, à la Champagne, joi- » gnant au nord Douet.
Mise à prix : trois cents » francs, ci..... 300

18^e Lor.
Onze ares sept centiares de » terre, à la Champagne, joignant » au midi Meslier.
Mise à prix : trois cents » francs, ci..... 300

19^e Lor.
Cinq ares de vigne, aux » Eauxbues-de-la-Raye, joignant » au levant Baillergeon.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

20^e Lor.
Un are quatre centiares de » vigne, aux Eauxbues-de-la- » Raye, joignant Joulain et Bour- » reau.
Mise à prix : vingt francs, ci. 20

A reporter... 4.780

Report... 4.780

21^e Lor.
Deux ares soixante-seize » centiares de vigne, aux Baur- » bues-de-la-Raye, joignant au » nord Charton.
Mise à prix : cinquante » francs, ci..... 50

IV. — Commune du Vaudel- » nay-Rillé.

22^e Lor.
Cinq ares de terre, à la Gui- » cheterie, joignant au nord » Goupil.
Mise à prix : soixante francs, » ci..... 60

23^e Lor.
Six ares vingt-deux centia- » res de vigne, au Moulin-Re- » penty, joignant au nord Tes- » sier, au midi Gautier.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

V. — Commune des Verchers.

24^e Lor.
Quatre ares quatre-vingts » centiares de vigne, au Moulin- » Repenty, joignant au nord M^{me} » Sidaine, au midi Rousse.
Mise à prix : cent francs, ci. 100

25^e Lor.
Cinq ares cinquante centia- » res de vigne, à Badouille, joi- » gnant au midi Bourreau.
Mise à prix : cent vingt » francs, ci..... 120

Total des mises à prix : cinq » mille deux cent dix francs, ci. 5.210

S'adresser, pour tous renseigne- » ments :

4^o A M^e V. LE RAY, avoué à » Saumur, 12, rue du Marché- » Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e ALBERT, avoué à » Saumur, rue de la Petite-Douve, » collicitant ;

3^o A M^e LECOY, avoué à » Saumur, rue Dacier, collicitant ;

4^o A M^e HACAULT, notaire à » Montreuil-Bellay, dépositaire du » cahier des charges ;

5^o A M^e PASQUIER, notaire » au Puy-Notre-Dame.

Pour extrait dressé par l'avoué » soussigné, conformément aux pres- » criptions du Code de procédure ci- » vile.

Saumur, le vingt-cinq mai mil huit » cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le » mai mil huit cent quatre-vingt- » trois, folio , case . Reçu un franc » quatre-vingt-huit centimes, décimes » compris.

Signé : L. PALUSTRE.

CLERC. M^e CHAUMIER, notaire à » Chinon, demande de suite » un premier Clerc au courant » d'une étude, et un second Clerc » capable de faire tous les actes » courants.

UNE JEUNE FEMME désire trou- » ver un ménage.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, » En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, » n° 26,

Actuellement occupée par MM. Fau- » cillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, » comprend : magasins sur la rue, au » premier étage ; deuxième et troisième » étages sur la rue ; grenier, cour, re- » mise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écu- » rie, grenier.
S'adresser, pour visiter les lieux, » à M. FAUGILLON, qui les occupe, et, » pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue » du Marché-Noir, n° 12. (316)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODER, place » du Marché-Noir.

A VENDRE

Pour cause de départ,

UN EXCELLENT COUPÉ

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A LOUER

JOLIE MAISON

Propre au commerce de vins en » en gros et en détail,

Située à Distré.

S'adresser à M. BAUDIN. (358)

A VENDRE

MAISON et JARDIN

Rue Juive, commune de Saint-Lambert- » des-Levées, près Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve GIRAULT, » 44, rue Nationale. (284)

A VENDRE

DEVANTURE en bon état, condi- » tions avantageuses.

S'adresser à M. TARODE, Épicerie » Parisienne, rue d'Orléans, 33, Sau- » mur. (344)

CHANGEMENT DE DOMICILE

TAUGOURDEAU, entrepreneur de » peinture, prévient sa clientèle que son » atelier est transféré rue Beaurepaire, » n° 22, à côté de l'étude de M^e MENOTAS, » notaire. (340)